Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20261117-202611002SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2026

Référence
2026-11-002

Objet de la délibération
ECOLE PUBLIQUE DE SAINT SENOUX PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2025-2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
12/11/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 18/11/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 17 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GLET Aurore, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas, SARRAZIN Jacques.

Excusé : BOUGET Didier donne pouvoir à GLET Aurore.

Absents : ADRUBAL Valéry.
THIN Kavinn.

A été nommé secrétaire : SARRAZIN Jacques.

Objet de la délibération :
ECOLE PUBLIQUE DE SAINT SENOUX
PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2025-2026

Mme le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de Mme le Maire de Saint Senoux sollicitant la prise en charge des frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'école publique pour l'année 2025-2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser la somme de :

Coût total par élève de primaire 308.59 €, 1 élève scolarisé, soit **308.59 €**
Coût total par élève de maternelle 1 575.65 €, 2 élèves scolarisés, soit **3 151.30 €**
Soit **3 459.89 €**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/11/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT